



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-051-2023-09

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation régionale des monuments historiques

IDF-2023-09-19-00013 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'immeuble situé 16 avenue de Versailles situé à PARIS (16e arrondissement) (2 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2023-09-19-00013

Arrêté portant inscription au titre des
monuments historiques de l'immeuble situé 16
avenue de Versailles situé à PARIS (16^e
arrondissement)



ARRÊTÉ N° -

portant inscription au titre des monuments historiques de l'immeuble situé 16 avenue de Versailles situé à PARIS (16^e arrondissement);

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 14 mars 2023 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que cet immeuble transpose parfaitement les formes et principes constructifs de la reconstruction du Havre dans la promotion privée, plus précisément dans la typologie du logement bourgeois parisien du 16^e arrondissement, et qu'il incarne de manière exemplaire la postérité du classicisme structurel d'Auguste Perret, et que pour ces raisons il présente un intérêt suffisant d'un point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er- Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'immeuble sis 16 avenue de Versailles, situé à Paris 16^e arrondissement :

- toutes les façades et toitures, y compris :
 - la terrasse supérieure formant toiture et ses vérandas,
 - la « cour » formant toiture du garage et accessible par un escalier situé entre les premier et deuxième étages, les 2 verrières couvrant le garage, les escaliers extérieurs donnant sur ladite cour, les jardinières en béton et la pergola,
- les parties communes de l'immeuble principal, formées par le vestibule d'entrée, les escaliers et leur cage depuis les caves jusqu'au dernier étage,

le tout situé sur la parcelle n° 17 d'une contenance de 5 a 65 ca, figurant au cadastre section CB, tel que figuré sur le plan ci-annexé, et appartenant aux copropriétaires de l'immeuble ayant pour syndic et représentant responsable CDIM Immo, représenté par M. Denis BERTRAND, 33, rue Mathurin Régnier 75015 Paris. Les copropriétaires du 16 avenue de Versailles en sont propriétaires, selon le règlement de copropriété établi le 16 mai 1956 par acte passé devant maître DESMARIS, publié le 30 octobre 1956 au bureau des hypothèques de Paris, volume 2759 n°7 et l'état descriptif de division modifié le 17 mars 2009 par acte passé devant maître BOUVET, publié le 7 avril 2009 au bureau des hypothèques de Paris, volume 2009P1683.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3- Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 19/09/2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Plan annexé à l'arrêté n° _____ portant inscription au titre des monuments historiques de l'immeuble situé 16 avenue de Versailles situé à PARIS (16^e arrondissement);

Plan au niveau de la cour

